

Honoraires de Transaction Vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur. Ils pourront être portés à la charge de l'acquéreur dans le cas où le vendeur en ferait la demande.

Immeubles bâtis (maisons, appartements, immeubles, garages)

Prix de vente	Honoraires TTC
▪ Jusqu'à 50 000 €	4 500 €
▪ De 50 001 € à 150 000 €	7 500 €
▪ De 150 001 € à 200 000 €	10 500 €
▪ De 200 001 € à 250 000 €	12 000 €
▪ Au-delà de 250 001 €	13 500 €

Terrains

- 10 % TTC avec un minimum de 2500 € TTC

Avis de valeur :

- 150 € TTC

Offert si conclusion d'un mandat de vente avec l'agence sous un délai de 30 jours.

Cas particulier :

- Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires s'élèvent à la somme forfaitaire de **6 000 € TTC**, charge acquéreur.

Dans le cadre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence, l'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun frais ou honoraires en sus. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Tarifs en vigueur au : 25/07/2023
Honoraires TTC, TVA 20%



AGI 82

Immobilier



Honoraires de location

Baux à usage d'habitation (nus et meublés)

Entremise et négociation : 50,00 € facturé au bailleur. *Offert si nous assurons la gestion.*

	Visites, constitution du dossier, rédaction d'actes	
	Bailleur	Locataire
De 0 à 50 m ²	5 €/m ²	5 €/m ²
De 51 à 100 m ²	4 €/m ²	4 €/m ²
Au-delà de 101 m ²	3 €/m ²	3 €/m ²

	État des lieux	
	Bailleur	Locataire
De 0 à 50 m ²	2,5 €/m ²	2,5 €/m ²
De 51 à 100 m ²	2 €/m ²	2 €/m ²
De 101 à 149 m ²	1,5 €/m ²	1,5 €/m ²
Au-delà de 150 m ²	1 €/m ²	1 €/m ²

La surface étant arrondie au m² inférieur.

L'état des lieux de sortie ne peut être réalisé que si nous sommes titulaires d'un mandat de gestion.

L'état des lieux de sortie ne peut pas être facturé au locataire (Article 5-I de la loi du 6 juillet 1989).

Baux soumis aux dispositions du Code Civil (Garages, parkings...)

- 10 % réparti par moitié entre bailleur et locataire

Baux commerciaux et professionnels

- 13 % du loyer annuel hors charges HT, à la charge du preneur

Location saisonnière

- Honoraires de location : 15,00 % de la réservation, à la charge du propriétaire
- Frais de dossier : 30,00 €, à la charge du locataire

Honoraires de gestion

Nos honoraires sont calculés sur toutes les sommes encaissées et sont à la charge exclusive du bailleur.

Tarifs dégressifs selon le nombre de lots, nous consulter. Pour le détail des formules, nous consulter.

- Baux habitation et Code Civil : **Formule Tranquillité** : 7,75 % - **Formule Confort** : 9,10 %
- Baux **commerciaux, professionnels**, à usage de **location saisonnière** : 12,00
- GLI et Dégradations Immobilières avec protection juridique et garantie squat : 2,20%

Honoraires complémentaires

- Honoraires de vacation : 45,00 €/heure
- Constitution et suivi dossier contentieux, sinistre : 45,00 €/acte *
- Gestion du contrat d'assurance loyers impayés : 3,50 €/lot/mois *
- Suivi et paiement des travaux : 5,5 % du montant des travaux *
- Représentation du propriétaire aux expertises et procédures d'assurance, aux audiences (commission de surendettement, expulsion etc) : à la vacation * **dans la limite de 3h00 et durant les heures ouvrables. Tarif à la vacation au-delà.**
- Représentation du propriétaire aux assemblées générales de copropriété : à la vacation
- Constitution et suivi de dossier pour dossier ANAH : à la vacation
- Constitution et suivi de dossier pour le Permis de louer : 35,00 €. Tarif modulable selon le nombre de lots à déclarer.
- Renouvellement ou avenant au bail : 90,00 €
- Assistance à la déclaration des revenus fonciers : 110,00 €. Formulaire récapitulatif des revenus fonciers offert.

*(*inclus formule Confort / en option formule Tranquillité)*

Nota : Nos mandats de gestion locative emportent l'exclusivité de gérer, louer et relouer les biens qui sont confiés au mandataire.

Conformément au décret 2014-890 du 1er août 2014, les honoraires facturés au locataire ne peuvent excéder ceux facturés au bailleur. Les honoraires sont plafonnés à 11€/m² en zone non tendue.

Tarifs en vigueur au : 01/09/2024

Nos honoraires sont exprimés TTC, sauf mention contraire, TVA en vigueur 20 %

Angélique Gomes Immobilier 82 – SAS au capital de 8 000 € – RCS MONTAUBAN 821 924 610 - N° TVA intracommunautaire FR86821924610
Cartes professionnelles T et G n° CPI 82012016000011139

Garantie financière Transaction 120 000 € et Gestion 120 000 € : Galian, 89 rue de la Boetie 75008 PARIS